



L'éco-humanisme, ultime recours contre la prédation et l'accaparement.

Depuis le début du 21^{ème} siècle, la situation sociétale mondiale est préoccupante. Alors que, selon les conventions de l'ONU, l'Etat devrait être une entité gestionnaire publique fiable, instituée et dirigée par la libre volonté légitime (donc éclairée et non pervertie) de l'ensemble de sa communauté administrée, cette puissance collective a été sapée dans de nombreux pays, par une caste trans-nationale de manipulateurs hyper-enrichis, aussi avides que pervers, qui ont impunément abusé l'ensemble humain légitime, et qui lui ont fait subir de multiples spoliations, violences, et destructions.

Ce phénomène a été justifié par la prétendue suprématie naturelle de cette caste prédatrice, très minoritaire mais très ambitieuse, qui s'est auto-proclamée supérieure au reste de la communauté humaine, au nom de principes et de mythes particulièrement faussaires et cruels, par lesquels ladite caste a confisqué le pouvoir socio-politique partout où elle a sévi, pour imposer sa domination lucrative.

La richesse spoliée et accumulée est presque inimaginable, puisque quelques 2000 milliardaires ([voir en annexe](#)) ont réussi à accaparer à titre privé plus que ce que possèdent 5 milliards de personnes, deux tiers de la population mondiale.



Dans ces conditions, ces suprémacistes illégitimes ont opposé le droit de la force à la force du droit, et ils ont imposé leur droit particulier, fondé sur leur force, leurs mythes, et leurs stratagèmes, contre le droit commun de tous, fondé sur la légitimité et l'intérêt général. Un tel comportement psycho-pathologique est particulièrement toxique pour l'évolution humaine, d'autant plus que le chaos créé est ingérable, et ne peut produire finalement que des perdants. Ce qui dévoile chez cette pseudo-élite une fragilité de l'esprit humain mal éduqué et mal socialisé, qui doit désormais être corrigée dans l'intérêt général.

Un objectif majeur éco-humaniste est donc non-seulement la construction permanente du bien-vivre-ensemble sociétal, mais aussi l'établissement d'une **dynamique auto-correctrice** efficace, incluant une éducation aux enjeux du civisme et du respect de l'intérêt général humain, ainsi qu'une organisation politique fonctionnant en démocratie directe (avec une constitution adéquate), et une structuration civilisationnelle efficacement arbitrale, tout ceci étant appuyé par une **autodéfense citoyenne** garantissant la priorité du droit naturel et de l'expression majoritaire légitime.

Cette démarche conduit notamment à limiter les patrimoines et les revenus personnels les plus élevés, pour limiter d'autant les inégalités sociales, et elle conduit aussi à sanctionner ceux qui disposent indûment des biens et des moyens d'intérêt général et public. Il en découle que le commerce privé de l'argent, et de toutes valeurs liées ou dérivées pouvant s'y substituer, ainsi que leur accumulation et leur utilisation privées contraires à l'intérêt général, soient interdits.

Ceci implique d'interdire aussi l'abus des charges et des mandats représentatifs publics, et leur obtention par cooptation, par hérédité, ou à titre onéreux. Il faut en outre responsabiliser l'ensemble de la chaîne décisionnelle et de commandement, dans tout acte de disposition et d'utilisation de la ressource publique (y compris armée), où les élus et les fonctionnaires ne doivent avoir aucun intérêt personnel privé illégitime, direct ou indirect. Enfin, il est nécessaire d'organiser, localement et mondialement, un partage équitable de la richesse et des ressources d'intérêt général humain.

De telles dispositions sont inscrites, parmi d'autres dispositions essentielles, dans une **Charte Fondamentale des Principes Sociétaux Protecteurs**, que les éco-humanistes promeuvent avec courage et détermination, et que toute autre personne sincère et de bonne volonté peut librement promouvoir aussi.